



Le Canard Des Valericains

NOUVEAU

N°136 - Janvier/février 2018
bimestriel



*Meilleurs vœux
pour l'année 2018 !*

Sommaire

Page 2 : le mot du Maire

Page 3 : Focus sur le service état civil de la commune.
Des consultations externes à l'Hôpital de Saint-Valery-sur-Somme

Page 4 : Le point sur la nouvelle loi concernant le stationnement payant, avec Jean-Marie Bocquet, 1er adjoint au Maire.

Page 5 : Le commerce se porte bien à Saint-Valery !

Page 6 : retour sur 3D en Baie et son investissement pour le **Téléthon**

Page 6 : Familles rurales, association d'aide à domicile
Une tapisserie historique avec l'Association de jumelage Saint Valery/Battle

Page 7 : Un prix d'honneur par la SPPEF

Page 8 : la rénovation de la rue des Moulins et quai Violette

Pages 10 et 11 : L'agenda des manifestations : janvier et février

Page 12 : Le pense pas bête

Directeur de la publication : Stéphane Haussoulier.

Contact : Mairie, 19 Place St Martin 80230 Saint-Valery-sur-Somme - Tel : 03.22.60.82.16 - Fax : 03.22.26.84.96

Courriel : communication@saint-valery-sur-somme.fr

Tirage : 2000 exemplaires - téléchargeable sur le site de la commune : www.saint-valery-sur-somme.fr

2018

Le mot du Maire

Le mois de janvier est pour moi l'occasion de vous présenter chaleureusement mes meilleurs vœux pour cette année 2018. Je souhaite que celle-ci voit s'accomplir vos rêves et vos espoirs, mais par-dessus tout, j'espère pour chacun de vous ce qui fait le fondement d'une année harmonieuse : un entourage bienveillant et une santé de fer.

À nouvelle année, nouveau bulletin municipal, comme vous l'aurez certainement remarqué. Dans une formule plus complète, avec des rubriques supplémentaires, celui-ci sera à même de développer amplement les projets, les animations et tout ce qui fait de Saint-Valery-sur-Somme une ville active qui n'a pas peur du changement, tant que celui-ci fait avancer dans le bon sens. C'est un credo que je partage avec mon équipe municipale, et qui sera encore notre adage tout au long de cette année.

« Une ville active qui n'a pas peur du changement, tant que celui-ci fait avancer dans le bon sens. »

C'est pour mon équipe et moi-même une grande fierté de bénéficier de votre confiance depuis plus de 16 ans maintenant, et un grand honneur de faire partie de cette belle aventure qui permet à Saint-Valery-sur-Somme de se développer, sans perdre de son charme ni de sa prestance. Vous le savez, nous tenons particulièrement à améliorer la qualité de vie de chacun sans pour autant dénaturer notre belle cité et c'est un travail coopératif entre mon équipe municipale, les services communaux mais également les habitants de Saint-Valery-sur-Somme.

Parmi les grands projets de cette année, l'Entrepôt des Sels occupe une place de choix. Il fait l'objet de nombreuses discussions et études depuis une quarantaine d'années au moins ! Cette réalisation, une fois terminée, sera un atout supplémentaire pour notre commune, en permettant de combler une saison parfois creuse ; mais ce sera aussi et surtout un nouveau moyen de profiter agréablement de votre ville. Entre le restaurant, les grandes baies vitrées et leur vue sur le port, la salle de spectacle à la mesure des évolutions technologiques et humaines d'aujourd'hui, cet endroit deviendra un lieu de rencontre et de partage, à l'image de notre commune : vivant, unique et dynamique.

Voilà entre autres à quoi nous travaillons tout au long de l'année, emportés par l'élan de notre ville ; et je vous remercie pour la belle énergie que je remarque chaque jour parmi vous, en ville, sur les marchés, dans les commerces et entreprises, parmi les associations et les écoles... cette fraternité chère aux cœurs des habitants des Hauts-de-France, réputée dans toute la France, j'ai la fierté de la retrouver en chacun d'entre vous, et je vous souhaite pour 2018 qu'elle dure encore longtemps.

Bien à vous,



Stéphane Haussoulier
Vice-Président du Conseil Départemental de la Somme
1er Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
de la Baie de Somme
Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Le service état civil de la mairie : Sylvie Pruvot

Pour un renouvellement de carte d'identité ou de passeport, pour votre facture d'eau, ou pour une demande concernant le cimetière, pour l'établissement d'un PACS : adressez-vous à Sylvie Pruvot!

Pour exemple, la délivrance d'une carte d'identité est soumise à la constitution d'un dossier, disponible sur internet ou en mairie. Il vous faudra également fournir certains documents précis. La remise de votre dossier, puis de votre carte d'identité doivent se faire lors d'un rendez-vous pris initialement. Aussi n'hésitez pas à **appeler ou écrire un e-mail** à Madame Pruvot pour toute demande ou tout renseignement, elle

vous répondra avec plaisir !

Vous pouvez également la contacter pour votre facture d'eau ou un acte de mariage, de naissance ou de décès, et elle est aussi en charge des concessions de cimetière de Saint-Valery-sur-Somme.

☾ *Sylvie Pruvot est disponible en mairie du lundi au jeudi toute la journée, tous les vendredis matins et un samedi matin sur deux.*

☾ *Téléphone : 03.22.60.39.21*

☾ *Messagerie : sylvie.pruvot@saint-valery-sur-somme.fr*



Une carte d'identité à renouveler ? Un changement d'adresse pour votre facture d'eau ? Appelez le service état civil !

Des consultations externes à l'Hôpital local

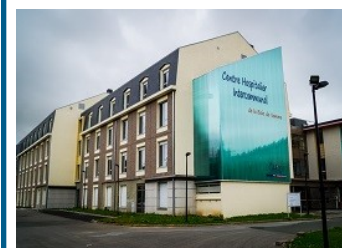
Pour augmenter son offre de soins, l'hôpital local de Saint-Valery vous propose des consultations externes, sur rendez-vous. Il s'agit de spécialistes venant pour la plupart de l'Hôpital d'Abbeville qui se déplacent à Saint-Valery-sur-Somme.

Pour bénéficier d'un rendez-vous, vous devez cependant *impérativement* être envoyé par votre médecin traitant.

- Consultation de cardiologie : le mardi, une semaine sur deux.
- Consultation de gériatrie et mémoire : tous les jeudis.
- Consultation d'addictologie : pas de jour fixe, uniquement sur rendez-vous.
- Consultation de gastro-entérologie : le mercredi, une fois par mois
- Consultation d'urologie : le lundi, une fois par mois.
- ☾ *Pour obtenir un rendez-vous, contactez Madame Vallois: 03.22.60.28.23*
- Consultation de diététique : Le jeudi, une semaine sur deux.
- Consultation de psychiatrie : tous les mardis. (sur une 1/2 journée)



Le Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme facilite vos rendez-vous médicaux





Jean-Marie Bocquet, 1er adjoint au Maire de Saint-Valery-sur-Somme

Un point sur la nouvelle loi de dépenalisation avec Jean-Marie Bocquet

Qu'est-ce qui va changer au 1er janvier 2018 en matière de stationnement payant ?

JMB : Une réforme du stationnement payant a été adoptée en 2014 (la loi MAPTAM) et entre en vigueur au 1er janvier 2018. Elle consiste à dépenaliser, c'est-à-dire à donner aux collectivités la compétence de gestion du stationnement payant. Cette loi donne donc de

nouvelles directives et demande une nouvelle organisation de la part de la commune.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer ?

JMB : Pour commencer, rien ne changera pour les habitants et les travailleurs bénéficiant déjà d'une vignette à Saint-Valery ! Pour les personnes concernées par le stationnement payant, la loi impose l'établissement par chaque commune d'un FPS (Forfait Post-Stationnement), qui remplacera l'amende pénale de 17 €. Ce FPS a été établi à un montant de 22 € et sera aussi le montant du forfait journalier pour stationner une journée en centre-ville, comme la loi l'exige. Il faut tout de même préciser que pour les personnes en règle, le principe reste exactement le même ; elles s'acquitteront de leur stationnement à l'horodateur, comme auparavant. En revanche les contrevenants se verront imposer un montant

« Rien ne changera pour les habitants et les travailleurs bénéficiant déjà d'une vignette à Saint-Valery »

plus élevé : par exemple, une personne qui se gare en ville pour un montant de 3 € et qui dépasse la durée correspondant à ce montant, recevra une amende d'un montant de 19 € (22 € de FPS moins les 3 € déjà payés). J'insiste sur le fait que les vignettes « résidents » et « travailleurs » resteront valables, et le FPS ne concerne donc que les visiteurs. Cette mesure permettra d'améliorer la rotation des véhicules en centre-ville, pour favoriser le stationnement sur le parking de délestage (parking du Canal)

Il faut également savoir que le montant retenu est bien en-deçà de la moyenne nationale qui est de 30 €. À Paris, il est de 50 €, et à Lyon, c'est 60 € qu'il faudra régler pour stationner la journée en hyper centre.

Quels moyens seront mis en œuvre pour cette nouvelle loi ?

JMB : La commune va faire l'acquisition de 35 nouveaux horodateurs qui seront tous équipés du paiement par carte bancaire. Ils viendront remplacer les horodateurs les plus sollicités, comme ceux de la place des pilotes ou proches de la billetterie. D'un point de vue pratique, en cas d'absence de paiement à l'horodateur, l'usager en sera avisé par une notification de paiement du FPS qu'il recevra directement à son domicile. Les modes de paiement restent inchangés.



Les nouveaux horodateurs seront tous compatibles avec le paiement par carte bancaire.

Pour mieux comprendre (tarif à titre d'exemple)

1er cas		Il est 9h : je paye 3 € à l'horodateur pour rester 2h	09:00 . . . 10:55 . . .	Il est 10h55 : je libère ma place, je suis en règle.	
2ème cas		Il est 9h : je paye 3 € à l'horodateur pour rester 2h	09:00 . . . 11:30	Il est 11h30 et je suis toujours garé : un agent constate l'insuffisance de paiement. Il établit un FPS d'un montant de 19€ (22€ moins les 3€ déjà réglés).	
3ème cas		Il est 9h : je ne paye pas mon stationnement	09:00 . . . 11:30	Il est 11h30 et je suis toujours garé : un agent constate l'absence de ticket. Il établit un FPS pour absence de paiement du montant maximal, soit 22 €	

En 2017, ils ont choisi Saint-Valery-sur-Somme pour leur entreprise

Avant la traditionnelle réunion des commerçants qui a lieu tous les ans en début d'année, revenons avec bonheur sur ces commerçants et entreprises qui ont fait confiance en 2017 au dynamisme de notre ville : Nous ne pouvons que nous féliciter de cette belle énergie qui, mise en commun, participe au développement économique de Saint-Valery-sur-Somme.

Que 2018 soit, pour chacun des commerces et entreprises, l'année de toutes les réalisations et de tous les aboutissements.

En attendant, voici quelques photos afin de vous familiariser avec ces nouveaux commerçants, n'hésitez pas à aller à leur rencontre !



L'épicerie La Baie des Gourmets, 52 rue de la Ferté - 03.22.60.84.40



La Friterie Debeauvais, Chemin du Cap Hornu - 06.32.08.10.26



La boulangerie-pâtisserie Watterlot, 95 rue de la Ferté - 03.22.30.11.13



La fleuriste Capucine et Cie, 8 rue Jules Brûlé - 03.22.61.02.82



L'épicerie Les Gourmandises de Léna, 21 place des pilotes - 03.22.60.64.72



La pizzeria l'Ecluse, 36, route d'Abbeville - 03.22.60.61.57



L'épicerie Bio et Top, 63 quai Blavet - 06.14.54.63.51



La poissonnerie l'Arrivage, 43 quai Perrée - 03.22.60.03.78



L'épicerie Vival, 13 rue Jules Brûlé - 03.22.60.99.84

Retour sur le Téléthon avec l'association 3D en Baie : la générosité entre dans la danse !

Beaucoup connaissent déjà l'association 3D en Baie pour ses cours de danse, et il y en a pour tous les goûts : du plus classique au plus festif !

Mais quand il faut donner de son temps pour une noble cause, les membres répondent toujours présents. C'est ainsi que plusieurs d'entre eux se sont retrouvés pour le marché de Noël de Saint-

De belles idées pour une bonne cause !



Valery-sur-Somme, le samedi 2 décembre, à braver le froid pour vendre des objets divers : décorations, cadeaux, pour offrir ou pour s'offrir, le choix était là. Et l'ambiance également !

Les acheteurs ont su saisir l'occasion, et n'ont pas manqué de se faire plaisir : à la faveur d'un marché de Noël innovant et d'une météo plus que clémente pour la saison, les joyeux bénévoles ont pu récolter la somme de 530 €, qu'ils ont ensuite entièrement reversé au Téléthon. Notre commune ne peut que saluer ce genre d'initiatives !



L'association 3D en Baie a déjà fait savoir qu'elle serait présente lors du prochain marché de Noël... et vous ?

Association 3D en Baie : contact au 03.22.60.44.67 ou par mail : va.guerville@laposte.net



Familles Rurales, une association d'aide à domicile

Que vous soyez retraité ou non, que vous ayez besoin d'une aide pour le ménage ou pour les actes de la vie courante, des aides financières sont possibles. L'association se charge de constituer votre dossier et des démarches administratives.

Quelques exemples de financements possibles :

- Aide financière du Conseil Départemental pour les personnes ayant besoin d'une aide aux actes de la vie quotidienne (aide à la toilette, préparation de repas),
- Aide financière de votre caisse de retraite

pour obtenir une aide ménagère,

- Aide financière de votre mutuelle santé, suite à une hospitalisation.

Pour connaître le coût horaire propre à chacun, en fonction des aides financières possibles basées sur vos revenus, n'hésitez pas à les contacter. Ils proposent également des services aux particuliers actifs, qui souhaitent simplement se financer une aide à domicile pour les travaux ménagers. Rappelons que vous bénéficierez de 50% de crédit ou réduction d'impôts, sur les dépenses liées aux services à domicile.

Permanence en mairie tous les mardis de 14h à 16h.

Le bureau vous accueille du Lundi au jeudi de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 8h à 12h30.

45 grande rue - 80130 Bourseville
03 22 30 69 98
mail : familiale.rurales@wanadoo.fr



Histoire et jeux de mains avec l'association de jumelage St Valery/Battle

L'association de jumelage Saint-Valery/Battle organise avec Peter et Tina Green l'exposition d'une reproduction partielle de la fameuse tapisserie de Bayeux, célèbre dans le monde entier pour sa valeur historique.

Il s'agit d'une grande broderie représentant des bribes de l'histoire de Guillaume le Conquérant, quittant en 1066 la France

pour conquérir le royaume d'Angleterre.

Venez découvrir ce pan fascinant de notre histoire au **Tribunal de commerce**, et *participez* ! De 5 à 99 ans, vous pourrez vous aussi broder une partie de cette tapisserie, avec l'aide des bénévoles présents.

Du **mardi 13 au mardi 20 mars**, entrée libre.



Saint-Valery-sur-Somme à l'honneur pour son allée d'arbres

Retour en arrière : au mois de septembre 2013, une cérémonie de parrainage a eu lieu pour inaugurer l'allée d'arbres sur la route de Saint-Valery à Drancourt. Cette allée de 8 essences de tilleuls avait été réalisée grâce au travail en commun du services espaces verts de la commune et de l'association APEV (*Association pour la Protection de l'Environnement dans le Vimeu*). Pour couronner de succès cette démarche, les enfants volontaires avaient parrainé un arbre ; ils avaient d'ailleurs reçu un acte de parrainage chacun, pour sceller cette action.



14 septembre 2013 : inauguration et remise des actes de parrainage



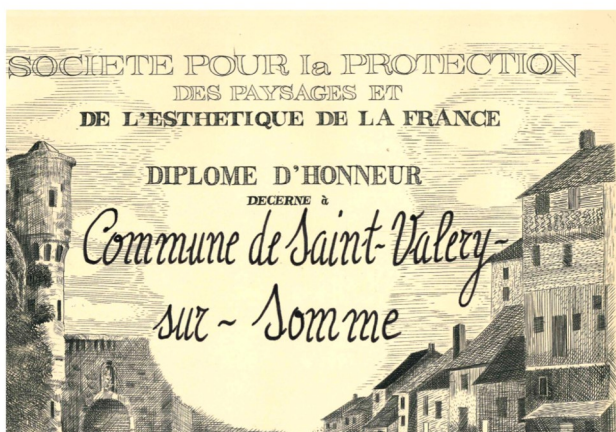
4 ans plus tard... les tilleuls s'épanouissent et bordent la route

En 2017, La SPPEF (*Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France*), au travers de son concours annuel des allées d'arbres, a décidé de saluer cette initiative en remettant à la commune un diplôme d'honneur lors d'une cérémonie de remise des prix qui s'est tenue le 2 novembre à Paris. Ce titre, qui vient récompenser le travail régulier et impliqué de la commune et de l'Association APEV, nous encourage à maintenir nos efforts lorsqu'il s'agit de patrimoine, qu'il soit végétal, naturel ou bâti.

Nous remercions donc les acteurs de cette belle réussite, et nous vous encourageons à aller admirer cette belle allée de tilleuls sur la route de Saint-Valery à Drancourt !



2 novembre 2017 : remise des prix « Allées d'arbres » à Paris



Une rénovation attendue : La rue des Moulins et le quai Violette

La rue des Moulins et le quai Violette sont sur le point d'être restaurés : la décision a été votée par le conseil municipal et sera appliquée en 2018. C'est un chantier important qui attend les riverains, mais aussi tous les valéricains qui utilisent ces voies.

La consultation auprès des entreprises sera lancée prochainement, et un retour des offres est prévue pour la fin du mois de janvier 2018.

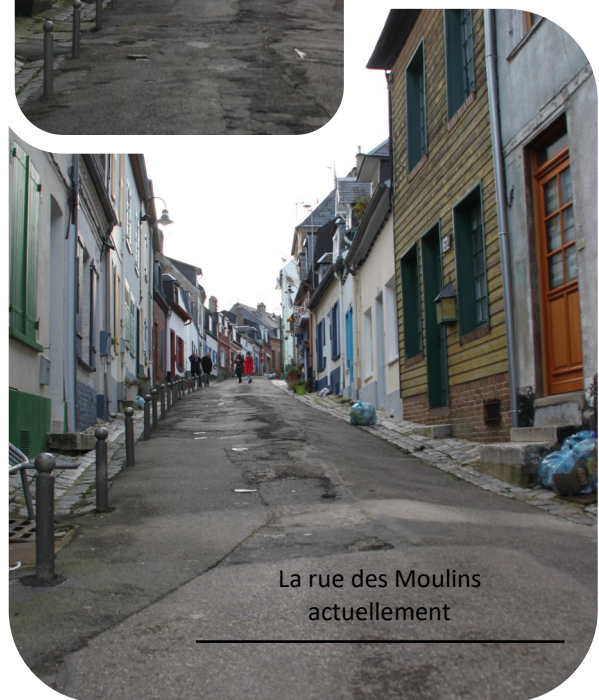
Une fois la période de consultation terminée, une réunion d'informations aura lieu avec les entreprises retenues, les riverains et des élus du conseil municipal (date non encore arrêtée) afin de répondre à toutes les questions qui pourraient légitimement être posées.

Les travaux prévus sont de grande envergure, avec le réfection complète des réseaux d'eaux pluviales, des eaux usées, de l'eau potable, de la voirie et aussi des trottoirs.

Il faut donc espérer la plus grande indulgence de la part de chacun, car la circulation comme le stationnement pourront devenir compliqués pendant une période qui pourra être fractionnée. Gardons à l'esprit que ces mesures sont prises pour l'intérêt général, et que le résultat sera similaire à la rue d'Argoules, fraîchement refaite.



La rue
d'Argoules



La rue des Moulins
actuellement



Le quai Violette
actuellement

Recette : les gaufres liégeoises, pour un goûter réconfortant !



Pour 4 personnes

Préparation : 15 min

Pause : 30 min

Cuisson : 3 min

Ingrédients :

- 375 gr de farine
- 135 gr de lait tiède (13,5 cl)
- 35 gr de levure fraîche
- 2 œufs battus
- 1 pincée de sel
- 1 sachet de sucre vanillé
- 200 gr de beurre
- 250 gr de sucre perlé

Préparation :

Chauffez le lait et le beurre dans une casserole jusqu'à ce que le beurre soit fondu. Réservez.

Dans un saladier, mettez la farine, la pincée de sel, le sucre vanillé et la levure que vous aurez diluée avec un peu de lait tiède. Ajoutez les œufs battus puis le lait-beurre.

Mélangez le tout et pétrissez pendant 5 minutes. (Vous pouvez utiliser votre robot) Incorporez le sucre perlé à votre pâte puis amalgamez le tout délicatement. Couvrez-la avec un torchon et laissez-la se reposer 30 minutes à l'abri des courants d'air.

Faites préchauffer votre gaufrier puis prélevez directement dans le saladier des boulettes de pâte, disposez-les dans le gaufrier et laissez cuire pendant 3 minutes environ. Dégustez !

Jeu des 7 différences



Ceci est votre page ! Si vous avez une idée ou une suggestion à faire, une recette à proposer : n'hésitez pas à nous contacter !

Service communication : communication@saint-valery-sur-somme.fr - 03.22.60.39.22

Janvier 2018

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
1 Bonne année 2018 !	2	3	4	5	6 11h : Cérémonie des vœux du Conseil municipal Salle du Casino	7
8	9	10	11	12	13 16h : Galette des rois – association Gym Détente Salle du Casino	14
15	16	17	18	19	20 11h : AG de l'association Ecritaires Salle de Ribeuville	21 17h : Cérémonie des vœux de l'Association des Fêtes Guillaume. Salle A. Huguet
22	23	24	25	26	27	28
29 18h : Remise de prix «J'aime Noël, je décore ma maison» Salle du Conseil	30	31				

L'agenda des évènements

> Le 20/01 à 17h : AG de l'association de jumelage Saint Valery / Battle.

Salle Adrien Huguet

> Le 20/01 à 15h : Galette des rois du CCAS.

Salle du Casino

Février 2018

lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.	dim.
			1	2 20h30 : « Vian, mots chroniques en fa majeur » de la Troupe Solilès Tribunal commerce	3 19h : Repas de la Ste Cécile de la Clique des pompiers. Salle du Casino	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16 18h15 : AG association de jumelage St Valery/ Herstelle Salle A. Huguet	17 15h : AG de l'association d'archéologie et d'histoire Salle du Casino	18 16h30 : Concert avec Jazz Fastoche. Tribunal de commerce
19	20	21	22	23	24 17h30 : AG de l'association Chapelle St Valery Salle A. Huguet	25
26	27	28				

L'agenda des évènements

> Le 2, 3 et 4/02 : « Vian, mots chroniques en fa majeur » représentation type cabaret de la Troupe Solilès.

2 et 3 février : 20h30 - Le 4 février : 16h

Entrée : 13 € - Contact : 06 32 60 16 59

Tribunal de Commerce

> le 17/02 à 20h et le 18/02 à 16h30 : Concert de Jazz avec l'association « Jazz Fastoche ». Entrée libre

Contact : 03.22.60.66.61

Tribunal de Commerce














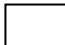

Pharmacies de garde pour les mois de janvier et février 2018*

JANVIER 2018

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2018

LU	MA	ME	JE	VE	SA	DI
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

- | | | | | | |
|--|--|--|---|--|--|
|  Pharmacie Doremus, Fort-Mahon. 03.22.23.34.34 |  Pharmacie Thomas Arrest. 03.22.26.86.04 |  Pharmacie des galets Cayeux/Mer. 03.22.26.60.30 |  Pharmacie centrale Cayeux/Mer. 03.22.26.60.36 |  Pharmacie Souart -Lannoy Vron. 03.22.29.29.29 |  Pharmacie Louette Rue. 03.22.25.02.17 |
|  Pharmacie du Beffroi - Rue. 03.22.25.00.24 |  Pharmacie de la Baie de Somme Le Crotay. 03.22.24.24.24 |  Pharmacie de La Maye Crécy/Ponthieu. 03.22.23.54.46 |  Pharmacie Gauthier Le Boisle. 03.22.29.23.24 |  Pharmacie Bruyer Contessoto Nouvion/Ponthieu. 03.22.23.29.10 |  Pharmacie Moullart Saily Flibeaucourt. 03.22.23.27.27 |
|  Gde pharmacie de la baie Saint Valery. 03.22.60.82.35 | | | | | |

* Informations données sous toutes réserves et susceptibles de modifications

Le pense pas bête



La mairie est ouverte du lundi au vendredi
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
Le samedi de 9h à 12h
☎ 03.22.60.82.16 Fax : 03.22.26.84.96
Mail : mairie@saint-valery-sur-somme.fr



Centre Hospitalier Intercommunal de la Baie de Somme
33 quai du Romerel - St Valery/Somme
☎ 03.22.60.28.00

Centre Hospitalier d'Abbeville et service des urgences

43 rue de l'Île - Abbeville
☎ 03.22.25.52.00 - Urgences : 03.22.25.53.66



Cabinet Médical de Saint-Valery-sur-Somme
31 quai du Romerel - St Valery/Somme
☎ 03.22.60.27.00



Gendarmerie de Saint-Valery-sur-Somme
Route de Ribeaucourt - St Valery/Somme
☎ 03.22.60.12.17
Pompiers : 18 ou 112
SAMU : 15 **Police** : 17



Vétérinaire

Saint-Valery :
20 rue Jules Brûlé
☎ 03.22.26.81.11
du lundi au vendredi
17h - 19h

Friville-Escarbotin :
165 rue Henri Barbusse
☎ 03.22.30.20.75
du lundi au vendredi :
8h - 12h et 14h - 19h
Le samedi 8h - 12h et 14h - 16h



Bibliothèque municipale
Rue Jean de Bailleul
☎ 03.22.60.82.16
Ouverture :
en hiver, les mercredis et samedis de 16h à 18h
En été, les mercredis et samedis de 16h30 à 18h30



Retrouvez toutes ces infos et plus encore sur notre site internet :
www.saintvalerysur-somme.fr
Ou sur notre page  : www.facebook.com/SaintValerysurSomme/